



Danse Passion

ESCALQUENS



www.dansepassion-escalquens.fr



dansepassion31@gmail.com



06.52.46.65.21

Inscription et règlement à envoyer chez Mr MILON Alain - 28 av d'Inge - 31750 ESCALQUENS

PLANNING ET TARIFS POUR L'ANNEE 2023-2024

Frais ANNUELS d'Adhésion : 15 € Escalquinois / 20 € Non Escalquinois

| JOUR | HEURE | COURS | TARIF | Début des cours |
|----------|----------------------|------------------------|-------|-----------------|
| LUNDI | 19h30 - 21h00 (1h30) | Multi-danses IIIa | 160 € | 11-sept |
| | 21h05 - 22h35 (1h30) | Rock / Multi-danses II | 160 € | 11-sept |
| MARDI | 19h45 - 21h15 (1h30) | Rock / Multi-danses I | 160 € | 19-sept |
| | 21h20 - 22h50 (1h30) | Multi-danses IIIb | 160 € | 19-sept |
| MERCREDI | 19h00 - 20h00 (1h) | Rock-Lindy II | 110 € | 13-sept |
| JEUDI | 19h15 - 20h15 (1h) | Salsa | 110 € | 21-sept |
| | 20h20 - 21h20 (1h) | Bachata | 110 € | 21-sept |

Tarif par personne, par cours et pour l'année (30 séances), incluant 4 soirées dansantes gratuites.

-30 % sur le tarif des cours sur présentation de la carte étudiant (moins de 26 ans). Un repas dansant est proposé en fin d'année.

L'ouverture de chaque cours est conditionnée par un nombre minimum d'inscriptions - Règlement intérieur au dos



Association DANSE PASSION ESCALQUENS - FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024

| | | | | | | | | | |
|----------------------------|--|-------|--|--------|------------|-----------|--|--------------------|--|
| Nom Madame | | | | Prénom | | | | Année de Naissance | |
| E-mail (lettres capitales) | | | | | Tél mobile | | | | |
| Nom Monsieur | | | | Prénom | | | | Année de Naissance | |
| E-mail (lettres capitales) | | | | | Tél mobile | | | | |
| Adresse | | | | | | | | | |
| C.P. | | Ville | | | | Tél. fixe | | | |

COURS CHOISI (les inscriptions seront validées dans la limite des places disponibles et/ou si nombre de participants suffisant)

| Rock / Multi-danses | Rock / Multi-danses | Multi-danses | Multi-danses | Rock - Lindy | Salsa | Bachata |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| I | II | IIIa | IIIb | II | | |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| | | | | | | |
|---------------------------------------|--|-------------------------------|--|-----------------------------------|-----------------------------|---|
| Montant Madame | | | | Montant Monsieur | | |
| Besoin d'une facture au nom de | <input type="checkbox"/> M. et M ^{me} | | <input type="checkbox"/> M ^{me} | | <input type="checkbox"/> M. | |
| Comment avez-vous connu l'association | <input type="checkbox"/> Publicité | <input type="checkbox"/> Amis | | <input type="checkbox"/> Internet | | <input type="checkbox"/> Journée des associations |

L'adhérent ou son représentant légal reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur de l'Association DANSE PASSION (au dos) et en accepte toutes les conditions.

Signature + mention "Lu et approuvé" (pour un couple : signature et mention de chaque adhérent)

| | | |
|------|----------|--------|
| Date | Monsieur | Madame |
| | | |

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION "DANSE PASSION ESCALQUEUS"

Ce règlement intérieur complète les statuts de l'association. Il a été mis à jour le 12 Juillet 2022 par les membres du bureau de l'association.

➤ Les inscriptions

Elles comprennent : une fiche d'inscription dûment complétée, les frais d'adhésion à l'association et les frais d'inscriptions pour chaque cours. Ces cotisations sont annuelles et sont dues pour la saison entière (septembre à juin), elles sont payables le jour de l'inscription. Pour des raisons d'organisation des cours, le bureau se donne la possibilité de refuser toute inscription après le début des vacances scolaires de la Toussaint.

La couverture d'un adhérent par l'assurance souscrite par l'association étant conditionnée au règlement de sa cotisation, aucune présence à un cours ne pourra être acceptée si ce règlement n'a pas été effectué. En cas d'accident, responsable ou non, d'une personne présente à un cours mais pas à jour de sa cotisation, le bureau se décharge de toute responsabilité et des dommages sur ladite personne ainsi que sur toutes autres personnes.

Les adhérents bénéficient d'un cours d'essai à choisir dans les 2 premières semaines de la saison, sous réserve d'avoir réglé leur adhésion. La cotisation leur sera remboursée s'ils informent le bureau de leur souhait de ne pas continuer, dans la semaine qui suit le cours d'essai. Passé ce délai, ils seront considérés comme adhérents pour l'année et leurs frais d'inscription seront encaissés.

➤ Les cours

Afin de préserver l'équilibre des cours, les personnes inscrites seules sont mises sur liste d'attente. Elles seront inscrites définitivement dès que la parité homme-femme pourra être assurée.

Afin de constituer des groupes de niveaux homogènes, les membres du bureau et les professeurs se réservent le droit d'admission dans chaque groupe. Aucun changement de niveau de cours en cours d'année n'est possible sans autorisation du bureau.

Pour prévenir un déséquilibre hommes/femmes, les adhérents doivent informer le bureau de l'association de toute absence prévisible à un cours (06 52 46 65 21).

Les cours sont assurés par les professeurs selon un planning établi en début d'année en accord avec le bureau de l'association. Ils sont répartis sur les semaines scolaires. Ni l'heure, ni la durée, ni le lieu, ni le professeur qui assure un cours ne peuvent être modifiés sans accord préalable du président de l'association.

En cas d'impossibilité pour un professeur d'assurer un cours à l'horaire habituel, celui-ci sera récupéré aux jours et heures convenus avec le bureau.

➤ Les salles

Les cours sont dispensés dans la salle du Berjean. Les soirées dansantes se tiennent à la salle des fêtes.

➤ Équipement

Conformément aux consignes de la Mairie, et de manière générale pour la protection et la conservation du revêtement du sol de la salle du Berjean, le port de chaussures à semelles lisses et propres est obligatoire (ou de chaussures spécifiques pour la pratique de la danse de salon).

➤ RGPD et confidentialité des informations

Seules des informations utiles au fonctionnement de l'association sont collectées au moment de l'inscription. Les adhérents acceptent que ces informations soient sauvegardées et utilisées par le bureau dans le cadre de l'association. Un adhérent a la possibilité de demander à connaître les informations sauvegardées le concernant. Ces informations ne sont pas divulguées par le bureau aux autres adhérents. Les adhérents acceptent cependant que leurs adresses e-mail soient communiquées aux adhérents inscrits dans leur cours afin de faciliter la communication entre eux : envoi de vidéos filmées pendant le cours, organisation d'activités non gérées par le bureau telles que sorties le week-end, pot de fin d'année, etc.

➤ Contrat d'engagement républicain

Les adhérents s'engagent à respecter les principes du contrat d'engagement républicain (en ligne sur le site de l'association).

➤ Droit à l'image

Les adhérents autorisent le bureau et la municipalité à prendre des photos ou vidéos de groupe et à les diffuser dans le cadre de leur communication.

En aucun cas, les vidéos ou photos prises dans le cadre des activités de l'association par des adhérents à titre personnel et diffusées à un tiers ne sauraient engager la responsabilité de l'association.

Autorise

Refuse

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION "DANSE PASSION ESCALQUEUS"

Ce règlement intérieur complète les statuts de l'association. Il a été mis à jour le 12 Juillet 2022 par les membres du bureau de l'association.

➤ Les inscriptions

Elles comprennent : une fiche d'inscription dûment complétée, les frais d'adhésion à l'association et les frais d'inscriptions pour chaque cours. Ces cotisations sont annuelles et sont dues pour la saison entière (septembre à juin), elles sont payables le jour de l'inscription. Pour des raisons d'organisation des cours, le bureau se donne la possibilité de refuser toute inscription après le début des vacances scolaires de la Toussaint.

La couverture d'un adhérent par l'assurance souscrite par l'association étant conditionnée au règlement de sa cotisation, aucune présence à un cours ne pourra être acceptée si ce règlement n'a pas été effectué. En cas d'accident, responsable ou non, d'une personne présente à un cours mais pas à jour de sa cotisation, le bureau se décharge de toute responsabilité et des dommages sur ladite personne ainsi que sur toutes autres personnes.

Les adhérents bénéficient d'un cours d'essai à choisir dans les 2 premières semaines de la saison, sous réserve d'avoir réglé leur adhésion. La cotisation leur sera remboursée s'ils informent le bureau de leur souhait de ne pas continuer, dans la semaine qui suit le cours d'essai. Passé ce délai, ils seront considérés comme adhérents pour l'année et leurs frais d'inscription seront encaissés.

➤ Les cours

Afin de préserver l'équilibre des cours, les personnes inscrites seules sont mises sur liste d'attente. Elles seront inscrites définitivement dès que la parité homme-femme pourra être assurée.

Afin de constituer des groupes de niveaux homogènes, les membres du bureau et les professeurs se réservent le droit d'admission dans chaque groupe. Aucun changement de niveau de cours en cours d'année n'est possible sans autorisation du bureau.

Pour prévenir un déséquilibre hommes/femmes, les adhérents doivent informer le bureau de l'association de toute absence prévisible à un cours (06 52 46 65 21).

Les cours sont assurés par les professeurs selon un planning établi en début d'année en accord avec le bureau de l'association. Ils sont répartis sur les semaines scolaires. Ni l'heure, ni la durée, ni le lieu, ni le professeur qui assure un cours ne peuvent être modifiés sans accord préalable du président de l'association.

En cas d'impossibilité pour un professeur d'assurer un cours à l'horaire habituel, celui-ci sera récupéré aux jours et heures convenus avec le bureau.

➤ Les salles

Les cours sont dispensés dans la salle du Berjean. Les soirées dansantes se tiennent à la salle des fêtes.

➤ Équipement

Conformément aux consignes de la Mairie, et de manière générale pour la protection et la conservation du revêtement du sol de la salle du Berjean, le port de chaussures à semelles lisses et propres est obligatoire (ou de chaussures spécifiques pour la pratique de la danse de salon).

➤ RGPD et confidentialité des informations

Seules des informations utiles au fonctionnement de l'association sont collectées au moment de l'inscription. Les adhérents acceptent que ces informations soient sauvegardées et utilisées par le bureau dans le cadre de l'association. Un adhérent a la possibilité de demander à connaître les informations sauvegardées le concernant. Ces informations ne sont pas divulguées par le bureau aux autres adhérents. Les adhérents acceptent cependant que leurs adresses e-mail soient communiquées aux adhérents inscrits dans leur cours afin de faciliter la communication entre eux : envoi de vidéos filmées pendant le cours, organisation d'activités non gérées par le bureau telles que sorties le week-end, pot de fin d'année, etc.

➤ Contrat d'engagement républicain

Les adhérents s'engagent à respecter les principes du contrat d'engagement républicain (en ligne sur le site de l'association).

➤ Droit à l'image

Les adhérents autorisent le bureau et la municipalité à prendre des photos ou vidéos de groupe et à les diffuser dans le cadre de leur communication.

En aucun cas, les vidéos ou photos prises dans le cadre des activités de l'association par des adhérents à titre personnel et diffusées à un tiers ne sauraient engager la responsabilité de l'association.

Autorise

Refuse